qual du Blanc Seau a prélever sur un emprunt à réaliser.

Pour la rue du Blanc-Seau, dépense évaluée à 45 800 fr., la dépense sera prélevée sur les ressources spéciales affectées aux chemins vicinaux.

Plans d'alignement et nivellement

M. Malon communique au Conseil l'état du travail commencé dans le courant de 1900 en vue de l'établissement du plan d'alignement et nivellement général de la ville qui était réclamé depuis plusieurs années.

L'utilité en est très grande au point de vue de l'établissement des aqueducs et de l'ouverture ou du pavage des rues nouvelles.

Le premier secteur de nivellement général est terminé depuis l'automne dernier. Une centaine de repères métalliques indiquant les hauteurs au dessus du niveau de la mer sont scellés dans tous les quartiers de la ville à 300 mètres environ les uns des autres.

Ces repères soigneusement vérifiés et rattachés au nivellement général de la France constituent des bases sûres et invariables pour compléter les nivellements de détails, aqueducs, chaussées, sentes, etc., dans toutes les rues de la ville.

C'est là partie la plus importante du travail qui est achevée.

Le service de la voirie a commencé ensuite les plans de détails pour chacune des rues.

M. le Maire cite les rues pour lesquelles ces plans sont déjà approuvés et seront actuellement mis, soit en totalité pour 20 rues classées et 38 rues particulières.

L'ouverture sera continuée sans discontinuer et pourra être certainement terminée pour la fin de 1903 ou le printemps de 1904.

Hôtel de Ville — Travaux d'achèvement

Le Conseil, sur le rapport du maire, décide de réunir en un bloc tous les crédits ou portions de crédits existants pour l'achèvement de l'Hôtel de Ville, afin de régler aux xyante-droits après les formalités d'usage, tant les travaux terminés que ceux actuellement en cours d'exécution.

En ce qui concerne l'escalier d'honneur proprement dit, la décoration définitive des salles des fêtes et des mariages, ainsi que l'installation du mobilier de la salle des séances, les dépenses à prendre seront ouvertes, tant à l'aide du solde des crédits ci-dessus qu'au moyen de sommes à prélever sur un emprunt.

Réception de travaux et fournitures

Le conseil homologue : les procès verbaux de réception définitive des divers travaux exécutés à l'usine à gaz ; de fourniture de l'habillement aux sapeurs-pompiers ; de construction des écoles primaires, rues de l'Epidème, du Vérolois et de la rue des Champs. Pour les deux premières écoles on enregistre un boni de 28.000 pour l'une et de 20.000 pour la seconde.

Le groupe scolaire de la rue des Champs, accusée un excédent de dépense de 10.000 dont il y a lieu de déduire le rabais d'adjudication.

Cessions de terrains à la voie publique par suite d'alignement

La commission de la voirie a examiné diverses réclamations formées par différents propriétaires par suite de cessions de terrains à la voie publique pour alignement dans les rues du Vérolois, des Platis, du Pinson, de Nice, Carnot, de la Tossée, de Douvrin, de Bolilly, des Cinq-Voies, Bouvet.

Le Conseil autorise le maire à signer les actes de cession, à payer les indemnités dues et dépense de remplir les formalités de purge et d'hypothèques légales pour les cessions dont les indemnités sont inférieures à 500 fr.

Rapports des Commissions — Musique municipale

Le conseil adopte les conclusions d'un rapport présenté par M. Dassonville au nom des commissions réunies des Finances, militaire, et des Beaux-Arts portant inscription d'un crédit de 2.500 fr. au budget supplémentaire pour le renouvellement de la moitié des uniformes.

M. Désiré Paray au nom des mêmes commissions dépose le rapport sur la demande de subvention extraordinaire formée par la musique en vue de prendre part au concours de Lille. Une somme de 700 fr. est proposée.

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs conseillers, M. le Maire et M. le Rapporteur, les conclusions du rapport sont adoptées.

Dans l'enseignement. — Promotions de classes : instituteurs, 4e classe, au choix, M. Hollebecque ; 3e classe, ancienneté, M. Cattem (Roncq) — 4e classe, d'après l'ancienneté dans la classe, MM. Boulier, Dubois, Devanne, Douay, Dhouailly ; Deleannoy (Marcq-en-Barœul — 3e classe, au choix, institutrices, Mlles Bigaud — 3e classe, par ancienneté, Mme Labarrière, Quinchon-Paris — 4e classe, au choix Mmes Loret-Bitolo, Dufour-Drion, Molin, Dolon, Gastin-Spedet.

Titularisations : Instituteurs : MM. Morteux, (Mouvaux), Binaux, Dupire et Dron, (Marcq-en-Barœul) ; Fruit, école supérieure de Tourcoing.

Institutrices : Mmes Walters, Buiteel-Lecouvez, Ledru-Grouillard, Delecroix et Lavaux, (Marcq-en-Barœul, Castel (Roubaix-parc), Grinon (Mouvaux).

Accidents de travail. — Adolphe Leclercq 14 ans, bâcleur chez Charles Tiberghien et fils, filateurs rue d'Alsace, a eu le médiat droit écrasé entre la poulie et la corde à mandonne de son métier.

Docteur Vanesvelde 15 jours.

— M. Jules Dhelemes 28 ans, rattacheur chez Charles Tiberghien rue de l'Alma, a contracté une déchirure musculaire de l'avant-bras droit, en soulevant un panier de bobines.

Dix jours.

Les arrivages aux Halles. — Il est arrivé hier aux halles : marée 5060 kg. poids 460 kg, diverses 47 kg. fromages 30 kg, beurres 13 kg, oeufs 470 douzaines, cidre 199 bouteilles, oseille 6 paniers.

Contraventions. — La police a dressé des contraventions à la charge de Sylvie D..., femme Y..., ménagère rue de Rennes, pour violences et injures injurieuses ; Louis C..., rue Adolphe Tourtin, injures injurieuses ; Prosper C..., teinturier rue de Rennes, injures ; Adolphe V..., rue de la Croix Rouge, ivresse et violences légères ; François B..., rue de l'Epine, pour avoir uriné sur la voie publique.

A propos d'une réunion sans chaise. — M. Duchatel, cabaretier rue de l'Ermitage, nous prie de démentir l'information donnée par un journal anarchiste annonçant une réunion chez lui le dimanche 1er juin.

Société des Anciens Sous-Officiers. — La réunion générale trimestrielle de la société des anciens sous-officiers aura lieu au son local le lundi 2 juin, à 8 heures du soir. La commission a 7 h. 1/2.

Ordre du jour : Palmarès des collections, compte-rendu des réunions précédentes, itinéraire de la sortie en musique et d'ensemble fixé du 14 Juillet, propositions au sujet de la catastrophe de la Martinique.

Fanfare du Point Central. — Réunion générale obligatoire samedi 31 mai à 9 heures très précises de la fanfare de la maison, décidée en réunir en un bloc tous les crédits ou portions de crédits existants pour l'achèvement de l'Hôtel de Ville, afin de régler aux xyante-droits après les formalités d'usage, tant les travaux terminés que ceux actuellement en cours d'exécution.

Réception de travaux et fournitures

Le conseil homologue : les procès verbaux de réception définitive des divers travaux exécutés à l'usine à gaz ; de fourniture de l'habillement aux sapeurs-pompiers ; de construction des écoles primaires, rues de l'Epidème, du Vérolois et de la rue des Champs. Pour les deux premières écoles on enregistre un boni de 28.000 pour l'une et de 20.000 pour la seconde.

Le groupe scolaire de la rue des Champs, accusée un excédent de dépense de 10.000 dont il y a lieu de déduire le rabais d'adjudication.

Cessions de terrains à la voie publique par suite d'alignement

La commission de la voirie a examiné diverses réclamations formées par différents propriétaires par suite de cessions de terrains à la voie publique pour alignement dans les rues du Vérolois, des Platis, du Pinson, de Nice, Carnot, de la Tossée, de Douvrin, de Bolilly, des Cinq-Voies, Bouvet.

Le Conseil autorise le maire à signer les actes de cession, à payer les indemnités dues et dépense de remplir les formalités de purge et d'hypothèques légales pour les cessions dont les indemnités sont inférieures à 500 fr.

Rapports des Commissions — Musique municipale

Le conseil adopte les conclusions d'un rapport présenté par M. Dassonville au nom des commissions réunies des Finances, militaire, et des Beaux-Arts portant inscription d'un crédit de 2.500 fr. au budget supplémentaire pour le renouvellement de la moitié des uniformes.

M. Désiré Paray au nom des mêmes commissions dépose le rapport sur la demande de subvention extraordinaire formée par la musique en vue de prendre part au concours de Lille. Une somme de 700 fr. est proposée.

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs conseillers, M. le Maire et M. le Rapporteur, les conclusions du rapport sont adoptées.

Dans l'enseignement. — Promotions de classes : instituteurs, 4e classe, au choix, M. Hollebecque — 3e classe, ancienneté, M. Cattem (Roncq) — 4e classe, d'après l'ancienneté dans la classe, MM. Boulier, Dubois, Devanne, Douay, Dhouailly ; Deleannoy (Marcq-en-Barœul — 3e classe, au choix, institutrices, Mlles Bigaud — 3e classe, par ancienneté, Mme Labarrière, Quinchon-Paris — 4e classe, au choix Mmes Loret-Bitolo, Dufour-Drion, Molin, Dolon, Gastin-Spedet.

Titularisations : Instituteurs : MM. Morteux, (Mouvaux), Binaux, Dupire et Dron, (Marcq-en-Barœul) ; Fruit, école supérieure de Tourcoing.

Institutrices : Mmes Walters, Buiteel-Lecouvez, Ledru-Grouillard, Delecroix et Lavaux, (Marcq-en-Barœul, Castel (Roubaix-parc), Grinon (Mouvaux).

Accidents de travail. — Adolphe Leclercq 14 ans, bâcleur chez Charles Tiberghien et fils, filateurs rue d'Alsace, a eu le médiat droit écrasé entre la poulie et la corde à mandonne de son métier.

Docteur Vanesvelde 15 jours.

— M. Jules Dhelemes 28 ans, rattacheur chez Charles Tiberghien rue de l'Alma, a contracté

Néanmoins elle assure le citoyen Dentiggie que les femmes sénégalaises supporteront toujours lorsqu'elles en feront la demande obtenir des secours du bureau de bienfaisance.

Le citoyen Dentiggie, a demandé une fois que j'ai fait un vol pour la galerie.

M. Carher répond en lui faisant observer que les centimes additionnels de la commune sont déjà très élevés, sans créer de nouvelles charges.

Renouvellement des Commissions

Toutes les commissions sont maintenues dans leur état *quo*, à l'exception de celle des fêtes MM. Dentiggie, Lebrun et Bajeumaire sont remplacés par MM. Dessaitunie, Mon ague et Surmont.

Commission administrative de l'Hospice

M. Vincent annonce que l'hospice étant presque terminé, il va falloir nommer une commission administrative. D'après la loi, dit-il, le Conseil municipal doit élire deux membres et le Préfet quatre. Je vous propose donc de nommer deux membres parmi vous.

On vote. Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants : M. Carlier 14 voix ; M. Petit 9 ; M. Demeyère 7. M. Carlier est donc élu.

On vote une seconde fois pour le 2e commissaire. M. Petit est élu par 13 voix sur 20 votants.

M. Carlier, en son nom et M. Petit et au nom, remercie l'assemblée de la marque d'estime qu'il vient de leur donner pour eux et l'assure de tout leur dévouement.

M. Mercaert. — Avant de clôturer cette question, je viens humer de savoir par qui va être tenu l'Hospice. Va-t-on laisser un ecclésiastique ?

M. Vincent répond que cela appartiendra à la commission ; il ne peut rien dire aujourd'hui, puisque personne n'a encore pensé à nommer par le préfet, néanmoins il prendra conseil de ses deux collègues qui viennent d'être élus.

M. Demulder. — Vous n'oubliez pas messieurs que nous sommes plus par une majorité républicaine, nettement anti-cléricale, il ne faut pas au moment où le gouvernement laisse les écoles que nous autres nous cléricalisons notre hospice ; d'ailleurs je demanderai à la commission de l'hospice de s'inspirer de notre vote d'aujourd'hui qui est assez significatif et, si les laïques ne veulent pas prendre de Gambetta ; « le cléricalisme voilà l'ennemi ».

M. Mercaert. — Je demande à M. Carlier et Petit de démissionner si la Commission décidait autrement.

Le vote émis est assez catégorique pour déterminer le choix du Préfet.

M. Decottignie demande à M. Vincent d'user de son influence auprès de M. le Préfet pour l'amener à nommer des membres favorables à la laïcisation.

L'incident vient fin.

Budgets divers. — Le Conseil approuve les budgets des fabriques des églises ainsi que les budgets des chemins vicinaux et les rapports de voirie.

Budget additionnel de la commune pour 1902 :

Recettes	67.933 29
Dépenses	67.263 99
Excédent de recettes	629 30

Budget primitif de la commune pour 1903 :

Recettes	67.802 50
Dépenses	67.775 08
Excédent de recettes	27 42

Sur la demande de M. Vincent, l'assemblée prononce le huis-clos pour quelques questions personnelles.

La séance publique est levée à 10 heures 25.

Accident de travail. — Le jeune George Le gat, âgé de 15 ans, neigneur chez MM. Lorthois frères, fabricants d'ameublement, s'est blessé grave au pied droit en se trouvant dans un dégât. Le docteur A. Vincent, a prescrit un repos de 8 jours.

— Dans le même établissement les sieurs Scalbert Victor, âgé de 48 ans, ferrant, et Prunier Alexandre, âgé de 50 ans, concierge, se sont blessés aux reins en ramassant de la laine. Les docteurs Vincent et Lepoutre ont prescrit un repos de 8 jours.

MARCQ-EN-BARŒUL

Nomination dans les Postes. — Nous apprenons avec plaisir que Mlle Juliette Dubustin, fille de M. Dubustin, commissaire de police, intérimaire des postes à Pont-à-Vendin, vient d'être nommée, par décision de M. le Ministre du Commerce en date du 29 mai, dame employé au bureau de Dieppe (Seine-Inférieure). Nos plus sincères félicitations à Mlle Dubustin.

RONCQ

Les prépétis Dutrock et Gonin ont m's ni ceux du sieur Bockelbin, 20 ans et Dinly, 15 ans 1/2, tous deux d'Houpines, pour importation frauduleuse de jeux de cartes à jouer.

Au lieu des cafés et des mixtures étrangères

qui, tous les jours, sont livrés à la consommation, avec les réclames les plus trompeuses, sous le titre fantaisiste d'APÉRITIF, au consommateur qui l'exige.

BANYULS-TRILLES Quinquina

Dans tous les Cafés et les bons Estaminets

Ranger Vide, cette vue la bouteille

LANNOY

ANSTAING

Dans l'enseignement. — Promotions de classes : instituteurs, 2e classe, par ancienneté, Mme Turnisien.

Titularisations : institutrice, Mlle Dubay.

Accident de travail. — Un couvreur qui travaillait à une maison en construction, ayant perdu l'équilibre, est tombé sur un échafaudage. Blessures, 56 jours, demeurant à Pont-Rue, qui fait en bas de son échelle.

Dolettre se plaint de douleurs internes.

FOREST

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni jeudi, à 3 h. et 1/2, en session ordinaire de mai.

Le conseil a l'unanimité a approuvé le compte administratif du maire pour l'exercice 1901-02.

Voici le résumé : Recettes ordinaires, 70282 francs ; extraordinaires, 188 f. 69 ; autres recettes, 412 f. 63. Total des recettes, 5.882 fr. 96.

Dépenses ordinaires, 5122 fr. ; extraordinaires, 716 fr. ; autres dépenses, 214 fr. Total 6152.60.

Excédent des dépenses 309 fr. 64.

Reliquat de l'exercice précédent 800 fr. Reliquat définitif de l'exercice 1901, 490 fr. 36.

Le budget voté pour 1903, s'élève comme suit : recettes 4600 fr. ; dépenses 4690 fr. est adopté.

Il est ensuite donné lecture des articles du budget primitif de 1903. Parmi les modifications apportées figurent : une augmentation de traitement de 50 fr. au docteur Coubronne ; une augmentation de pension de 50 fr. à la Société de secours mutuels.

La séance est levée à 5 h. 45.

HEM

Dans l'enseignement. — Titularisations : Mlles Dubus et Buirette, institutrices à Hem.

LEERS

Dans l'enseignement. — Mme Dejeanon, institutrice à Wattrelos, est titularisée par arrêté préfectoral en date du 16 mai.

LYS - LEZ - LANNOY

Dans l'enseignement. — Titularisations : institutrices, Mmes Barnard-Marx et Dudique.

WILLEMS

Dans l'enseignement. — Par arrêté préfectoral en date du 16 mai, Mme Hons, institutrice à Willems, a été titularisée.

CYSOING

BOVINES

Prestations. — Les prestataires de la classe de Bovines sont informés que les travaux de prestations pour 1903, devront être exécutés pour le 31 courant, faute de quoi le montant pourrait en être exigible.

LILLE

Audacieuse tentative de cambriolage

Mme Maurice qui tient rue des Oyers un restaurant de nuit bien connu des filards, s'était absentée de chez elle hier vers midi pour aller, l'après-midi, aller de se rendre au marché St-Nicolas.

Après une courte absence, cette dame regagnait son habitation rapportant quelques provisions.

Désirant faire sa toilette, Mme Maurice se dirigea vers sa chambre qui se trouve au premier étage.

Sa stupéfaction fut grande en trouvant ouverte une porte fermée au double tour avant son départ, mais la surprise devint de la frayeur lorsqu'elle aperçut au milieu de sa chambre un inconnu occupé à fracturer la serrure d'une malle qui se trouvait dans un coin de la pièce, Mme Maurice poussa un cri de détresse.

L'inconnu qui n'avait pas entendu venir la cabaretière, voulut prendre la fuite, et comme cette dame lui barrait le passage, il tenta de l'étouffer en lui plaçant un mouchoir sur la bouche.

Mme Maurice parvint à se débarrasser de cette étreinte et appela de plus belle à son secours.

Cependant en temps, le cambrioleur prenait la fuite, renversant à demi un garçon boucher, qui se trouvait dans le couloir du rez-de-chaussée et qui n'avait pas moins intervenir en entendant des cris, croyant à une simple dispute.

Le signalement exact du malfaiteur ayant été donné au commissaire de police par la cabaretière, il est très probable que son arrestation ne tardera pas à être opérée.

FINANCES

Paris, le 30 mai 1902.

Le marché conserve une assez bonne tenue, les syndicats *même* sur certaines valeurs.

C'est ainsi que le 3 0/0 monte à 101.41 ; le 3 1/2 vaut 102.47.

Les Etablissements de crédit sont bien tenus mais n'enregistrent que d'insignifiantes variations.

On note les obligations des Chemins de fer Brésiliens 5.5 et 3.65, suivant les séries. Il faut tenir compte dans ces cours sont comptés les coupons qui seront bouffés à ces cours qui feront l'échange de leurs titres contre de la Rente Brésilienne, soit le 1er. 54 pour les coupons nets et 5 fr. 81 pour la deuxième. Défalcation faite de ces coupons, le cours est ramené à un tous qui le rapproche davantage de la parité de la rente rescision, supérieur à leur cotée 60 et dont le cours tient d'ailleurs à élever au fur et à mesure que s'élargit le marché.

Russes, généralement Fonds étrangers : tenue 103.60. Extérieure 79.10. Serbe 4 0/0 69.40. A Turquie 3 0/0 90.70. Central et Dividende Nationale Financière en progrès à 40.51 et 85. Capital et Dividende internationale de Tramways 43.75 et 13.25. Dividende Commercial du Globe en avance à 35 fr. La Privilégie Usines Delle fait un bond à 25 fr.

Fermeté des Chemins français.

Cour d'Assises du Nord

Audience du 30 mai 1902

Ministère public : M. Choury, avocat général

Les vols de l'avenue St-Maur, à Lille

Les accusés sont au nombre de sept. Ce sont les suivants :

Victor Bertelot 22 ans, maçon, né et demeurant à Lille ; Jules Creton 18 ans, né à Brouvin, garçon de mécanique ; Alphonse Grave 28 ans, journalier ; Constant Vilion 16 ans, rattacheur ; Edouard Carpentier 18 ans, garçon de mécanique ; Edouard Chite 24 ans, marchand de vin ; Jules Cattez 21 ans, manœuvre.

Les trois les faits qui leur sont reprochés

Dans la soirée du 26 janvier 1900, les accusés Creton, Grave et Vilion, à qui Bertheloot avait montré la veille la St-Maurice, 1 avenue St-Maur, une villa inhabitée dans laquelle il y avait « un coup à faire » se rendirent à ladite villa. Se servant d'un burin remis à cet effet par Bertelot à Creton, les trois accusés forcèrent la serrure de la grille et s'introduisant à l'aide d'effraction et d'escalade dans la maison de commerce.

La empor-trent deux matelas, une pendule et une glace. La glace fut engagée par Creton au Mont-de-Piété, pour la somme de six francs que les accusés se partagèrent. Un matelas fut gardé par Vilion, l'autre fut vendu par Grave. Quant à la pendule, ce dernier prétendit l'avoir brisée.

La lendemain 27 janvier, Creton et Grave allèrent montrer le mont-de-piété à Chite. Dans la soirée du même jour, ceux-ci s'y rendirent et emportèrent une pendule. Ils l'engagèrent le lendemain au Mont-de-Piété pour la somme de 15 francs seulement.

Enfin, dans la soirée du 3 janvier, Bertelot et Carpentier allèrent, à l'aide d'une voiture à bras, enlever de la même maison tout un mobilier qu'ils vendirent à un nommé Santu, brocanteur, Ceci-ci les fit arrêter

Les accusés ont avoué les faits qui leur sont reprochés. Tout ont des antécédents judiciaires et sont mal notés.

Bertelot est condamné à sept ans de travaux forcés ; Grave à huit ans de travaux forcés ; Vilion à cinq ans de travaux forcés ; Carpentier à trois ans de prison ; Chite à huit ans de réclusion et à la relégation ; Lette à trois ans de prison.

CONVOCATIONS

A Roubaix. — *Société d'assurance en cas de décès.* — Une assemblée pour la formation d'une société d'assurances en cas de décès aura lieu le Dimanche 1er Juin 1902, à 11 h. 1/2, chez Delesalle, Estaminet Flamand, Grande-Place, Roubaix. Ordre de la Société. Statuts. Nomination d'un comité provisoire. Cotisation 0.10 par mois pour une assurance de 100 fr. au décès.

Société de Gymnastique L'Ancienne. — Les gymnastes sont priés d'assister à la marche obligatoire du Gymnase-Dodé, organisée par l'Union des sociétés de Gymnastique de l'arrondissement de Lille, qui aura lieu Dimanche prochain, Réunion au local à 7 h. 30, heure militaire, Tenue d'été. L'amende de 1 fr. sera appliquée rigoureusement à tous absents non excusés.

— La commission de la société des mélitiés et soldats colonaux *français* de Roubaix, invite tous les membres actifs à assister à la réunion générale qui aura lieu le Dimanche 1er Juin à 6 h. 1/2, du soir, en son local, boulevard de Strasbourg, 140. Tenue de ville. Les membres non admis, sans excuses, passibles d'une amende de 50 centimes, en cas d'absence, adresser une lettre d'excuse au Président. Les membres honoraires sont convoqués à la présence. Ordre du jour : Paiement des cotisations et cotisations en retard. Questions diverses intéressantes. Présence obligatoire.

A Wasquehal, Place d'Armes, dimanche 1er Juin, à 3 h. du soir, au Grand Salon du Casino de Wasquehal, sont invités à assister à la réunion publique et contradictoire, à 3 h. du soir en son local, organisée par le Comité de Lille, par M. Lo ys Player.

Ordre du jour : 1° Nomination d'un Président. 2° Formation de puissants sections — 3° Questions diverses.

Les nouveaux adhérents seront reçus pour la Ligue Républicaine.

Pour le Comité de Lille,
Le Secrétaire,
Ch. Prayer.

GUICHET DES RENSEIGNEMENTS

Réponses gratuites à toutes questions demandées par écrit.

ARMÉE ET MARINE

Victor H. Vous ne pouvez pas exactement vous informer, vu la sous-intendance qui vous place sur Sfaxien. — 2° *Fusilier soldat républicain.* Vous ne pouvez pas demander son avancement qu'après nomination du conseil de famille ; 3° Après 20 ans, s'il a consentement exigé.

Lanoy. — La limite jusqu'à 6 ans 1/2 de service ; mais seulement pas au-dessus.

Colonel B.

HYGIÈNE ET MÉDECINE

Un républicain. — 1° La patate se lave du lit ; 2° On prend après 3° On peut prendre le soir au moins deux heures. — *Un ami* — Il est toujours préférable de faire suivre 8 après une morsure ou de la cynanthropie afin de faciliter la réaction. — *Un ami.* — 1° L'organe dont vous parlez est intérieur, vous ne pouvez donc savoir qu'où y a douleur ; 2° Il faut que vous fassiez examiner par un docteur : il y a de votre santé. — *Une Wazemmoise.* 1° Oui de mémoire ; 2° Oui, mais pas de mémoire ; 3° Oui, mais le temps ne réunie l'excitation de tous les excitants ; 3° Prenez des douches ou des affusions d'eau d'abord froide pour accroître progressivement l'eau froide ; 4° Votre santé est bon, prenez de l'huile de foie de morue. — *Un désespoir.* 1° Il n'y a pas de spécialistes pour cette affection ; 2° Il faut que vous doctoriez pour traiter. — *Z. A.* Il vaudrait faire plusieurs cures avant, mais vous pouvez prendre des aliments excitants. — *J. L. J.* Nous ne croyons pas que ce soit le poison, mais un endroit sent vous et les cheveux pourrait vous renseigner ; 2° Dans l'eau certaine ; 3° Essayez de la pommade suivante : 1° vos cheveux sont nécessaires de cacao de graisse d'olives pure, 30 grammes ; 2° Ammoniaque 1 gr 5 ; teinture aromatique 25 gr. 8 ; 3° Pour les congestions de la face : Huit suppositoires à Lavages avec *Le Jour* dans l'urine vous *suive fait. Découdre* dans bicarbonate de soude.

Docteur Gaus.

AFFAIRES DIVERSES

Un lecteur assidu : 1° Oui ; 2° Trop tard. — *L. à Somain.* Nous ignorons le premier connaissement et nous ne comprenons pas votre deuxième question. Donnez-nous quelques explications.

Un abonné de la Manufacture des tabacs. — Le siège de la Société protectrice des animaux est à Paris, rue de Grenelle, 84.

Le Facteur.

Etat-Civil de Roubaix

Du 30 Mai

Naissances. — Suzanne Willem, quai de Calais, pour Moïse-Roger, 5 — Camille Cevary, rue Ma Campagne, 34 — Jeanne Defoor, rue Blanchemaille — Maurice De Decker, rue Ma Campagne, cour Dupuis, 13 — Albert Vandenbark, rue Blanchemaille — Henri Goens, boulevard de Mulx, cour Dupouchelle, 1.

Décès. — Rose Ami Hay, 53 ans, sans profession, rue Beaumarais, 24 — Marie Dubreuil, 4 mois, rue des Charpentiers, 30 — Catherine Vernis, 42 ans, ménagère, rue de la Balance, 40.

Mort-né : 1.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 30 mai

Mariage. — Eugène Lemettre, 28 ans, comptable, à Amiens, et Jeanne Dupuis, 24 ans, à Amiens.

Naissances. — Vankiesbrick Auguste, rue de Lionelles — Leconte Albertine, rue Nationale, 139 — Desbonnets Madeleine, rue Nationale, 139 — Rompteux Andrée, rue du Moulin-Fanal — Duriez Roger, rue de Quesnoy, 30 — Bulinx Zélia, rue de Nouvelle, 197 — Vercoutre Gaston, rue de Mulhouse, 75 — Houplina Jules, quai des Morinières, 12.

Décès. — Jules Dupuis, 53 ans, 2 jours, rue de Seubert Valery, 36 ans, rue de Dunkerque, 26 — Lebrun Jules, 62 ans, rue d'Anvers, 58 — Vercambre Marie 25 ans, rue du Brun Bain, 30.

Etat-Civil de Wattrelos

Du 30 mai

Décès. — Jules Pepin, 1 mois 25 jours, rue des Fleurs — Charles Wilicomme, 41 ans, rue Ma, ménagère, Petit-Tourcoing.

Etat-Civil de Croix

Du 30 mai

Naissance. — Vandenbunch Marcel, rue Saint-Pan, 15.

Soulagement immédiat de l'Asthme et de l'oppression par la **poudre anti-asthmatique, du Dr MERLIER, pharmacien** de 1re classe, **2 fr. 25, rue de Lammey.** La boîte, 1 fr. 75.

Consultations gratuites à la Pharmacie, tous les jours de 4 heures à 9 heures — Ordonnances gratuites, le dimanche de 11 heures à midi.

IMPRIMERIE DU PROGRÈS DU NORD, RUE NATIONALE, 84, LILLE

Le gérant : A. LECLERCQ

FEUILLETON 81

CRIME DE PASSION

Par Jules MARY

DEUXIÈME PARTIE

L'ÉVADÉ

Et cela cet parn tellement odieux d'inexprimable que Gordon eût reculé devant pareille accusation.

Un crime?

Il se rapprocha du lit,

Il s'était contenté, en arrivant tout à l'heure, de constater la mort, il n'avait pas pris le temps d'examiner le corps.

Il resta absorbé dans cet examen.

Mais il n'hésita pas longtemps.

Est-ce que la contraction de ce visage, son gonflement, et ce que ces yeux au globe injecté, est-ce que l'effroyable épouvante même j-tée sur ce visage, est-ce que tout cela ne trahissait pas le crime?

Un peu de sang aux lèvres, aussi, trahissait la congestion.

Le docteur écarta le col de la chemise.

Il n'y avait autour du cou de Renaud, aucune trace de strangulation.

Un moment, l'idée de poison vint à son esprit.

Mais il eût fallu un poison violent, qui eût opéré en quelques secondes, sans que le malade eût eu le temps de la force de crier...

Et quelle main l'eût donné, ce poison?

Celle d'Hélène? Celle de la sœur?

Pareille chose était-elle possible?

Cela lui répugnait de porter une pensée effroyable accusation... Et la douleur d'Hélène paraissait si réelle, si désespérée, que des doutes lui venaient...

Et cependant ce visage parlait, accusait, criait l'attentat infâme!

Tout à coup, le médecin remarqua que la tête de Renaud, au lieu de reposer sur l'oreiller, était rejetée sur le traversin...

Il soulève l'oreiller, le tourne, le retourne. l'examine dans tous les sens. Et son regard s'arrête sur de petites taches rouges sur la blancheur du linge.

Du sang!

Est-ce que ces sang ne correspondait pas à celui des lèvres?

Et le soupçon, le soupçon terrible:

— On a étouffé ce malheureux sous cet oreiller...

Le médecin en a la certitude.

Et un long frémissement l'agite. Il se retire de ce lit et s'en va s'asseoir au fond de la chambre, pour se remettre de son horreur.

Et d'abord, qui a commis ce crime!

Qui avait intérêt à cela?

Hélène avait causé cette crise, provoqué l'autre et par cette émotion violente dont le médecin avait prévu le danger...

L'avait-elle fait de parti pris?

Et craignait-elle, en voyant son frère revenu à la vie et retrouvant la parole, craignait-elle sa colère, sa vengeance?

Ou bien le crime venait-il de la main qui, jadis, avait frappé Richardier au Trou-aux-Epines?

Peut-être!

Alors, Savinien était donc entré dans cette chambre? Il avait pu y pénétrer, de complicité avec sa cousine? sans éveiller l'attention? après le départ de Noël Labarthe?

Après le dîner, il avait feint de partir et le docteur se rappelait que l'aventurier avait refusé l'offre d'une voiture qui l'eût ramené aux Bassas-Bruyères.

Sans doute, il était revenu, s'était glissé dans le château sans être aperçu.

Et voilà pourquoi, aux Écuries, le domestique avait affirmé que cette nuit-là Savinien n'était pas rentré.

Vraiment ne s'égarait-il pas, dans de semblables conjectures?

Osérait-il accuser?

Cela était tellement redoutable qu'il avait peur!

Il a besoin d'être seul pour réfléchir. Il sort de la chambre, il se promène fiévreusement dans le hall.

Puis tout à coup, il ouvre la fenêtre et s'accoude sur la barre d'appui, en laissant son front brûlant aux vagues qui brûlent se rafraîchir au froid intense de la nuit.

Un très haut pravent, déplié devant la fenêtre, le cache à ceux qui pourraient traverser le hall.

Les lampes sont baissé.

L'obscurité est presque complète dans le château.

Mais au dehors, par dessus les cimes des arbres, à l'horizon, flotte déjà l'aube grise.

Encore une heure il fera jour.

—Gordon s'interroge, dans une anxiété mortelle.

— Est-ce possible? Est-ce vraiment possible?

Certes le soupçon de l'attentat ne lui serait pas venu si déjà la mort de Richardier ne lui avait point paru le résultat d'un crime.

Et comment, devant ce crime nouveau, se pensée ne ne se fît point portée sur Savinien, alors qu'un Trou-aux-Epines, il avait surpris le misérable évoquant tout à coup le fantôme de celui qu'il avait assassiné

Et comme il avait failli que Savignen s'introduisit sans éveiller l'attention, il était impossible de ne pas croire à la complicité d'Hélène qui gardait le malade à cette heure-là!

Il pensa à la toute cela, combattu par trop d'intenses émotions pour n'en point souffrir profondément.

Cependant, si grande que fût cette rêverie, il perçut tout à coup au-dessus de sa tête un bruit de pas faisant craquer le plancher.

On marchait avec précaution à l'étage supérieur.

Tout d'abord, il n'y prit point garde.

Sa pensée ne s'attacha à ce détail en aucune façon.

Ce fut seulement lo que le plancher craqua pour la seconde fois qu'il en fut frappé.

Il était trop familier au château pour ne pas savoir que le deuxième étage de Landsperrouse était inhabité.

Mais des domestiques ne pouvaient-ils s'y rendre, avoir besoin là? que lui importait?

Et il se replongea dans sa rêverie.

Savinien essayait de sortir.

Il venait de penser que la mort de Renaud une fois connue, et elle l'était maintenant, on ne manquerait point d'envoyer aux Bassas-Bruyères pour informer de la catastrophe.

Déjà même sans doute on était parti.

Or, la vieille bonne constaterait qu'il n'avait point reparu depuis la veille.

Et si quelques soupçons s'élevaient contre lui, nés dans l'esprit du docteur, cette absence serait inexplicable et il aurait grand'peine à trouver une raison à invoquer, soit pour ne pas répondre, soit pour montrer chitrement son alibi.

Il y avait là un danger contre qu'il fallait écarter à plus vite, s'il en était temps encore.

Il croyait avoir songé à tout, cette nuit, dans l'accomplissement de son crime.

Il avait considéré l'avenir, les minutes s'écoulant après ce crime, avec une singulière lucidité d'esprit.

Et cependant ce détail lui avait échappé.

Alors, afin que son absence plus prolongée ne fît pas naître trop de surprise, il tentait de la prolonger.

Dans le désordre que cette mort jetait à Landeperrouse, cela lui semblait facile et l'était en effet.

Il lui suffisait de descendre l'escalier et de gagner le hall, il n'avait qu'à traverser rellement dans la chambre du mort, comme s'il venait d'être prévenu de ce deuil, et comme s'il venait d'arriver seulement.

Il se hasarda dans l'escalier où flottaient encore les dernières ombres du crépuscule.

Et il ne s'arrêta que lorsque, l'escalier tournant brusquement, du hall on aurait pu l'apercevoir.

Dans le hall, personne... d'abord.

Mais voilà que soudain son regard s'arrêta vers une des fenêtres par lesquelles souffle un vent froid qui fait vaciller les hautes lampes toujours allumées vers le fond.

Et comme son regard, du haut de l'escalier, plonge par dessus le paravent déplié, il aperçoit un homme immobile à cette fenêtre ouverte, malgré le froid, les bras appuyés sur la barre ouatée de neige gelée.

Et cet homme, il le reconnaît...

C'est Georges Gordon...

Il a une seconde d'indécision, une seconde de détresse.

Va-t-il remonter? Va-t-continuer son chemin?

Il va remonter, peut-être, mais cette indécision, si courte qu'elle eût été, l'a perdu.

Gordon vient brusquement de refermer la fenêtre.

Savinien va être surpris dans l'escalier, descendant de cet étage où il n'avait que faire, où, s'il prenait à Gordon, soupçonneux, la fantaisie de l'interroger, il serait impossible à Savinien d'expliquer sa présence.

Alors, le misérable paya d'audace...

D'un bond il a franchi les dernières marches...

Et il est en bas, près de la chambre funèbre, au moment où Gordon, lui-même, apparaît et l'aperçoit.

— Mais Savinien n'avait pas le temps d'entrer dans cette chambre témoin de son crime.

Gordon s'est jeté devant lui, entre lui et la porte.

— Vous n'entrerez pas!

— Pourquoi?

— Vous n'entrerez pas avant d'avoir répondu à mes questions...

— Je ne sais ce que vous voulez de moi. Vous me parlez sur un ton qui ne peut me convenir... Je vous prie de vous ranger et de me laisser pénétrer dans cette chambre où m'appelleut mon devoir de parent